



2020.04524

**P.P.** CH-1951  
Sion

Poste CH SA

A l'attention des  
présidentes et présidents de communes



**Date** 16 octobre 2020

## **COVID-19 : nouvelles décisions du Conseil d'Etat face à la recrudescence des cas et préparation de la saison d'hiver**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Le nombre de cas positifs au COVID-19 est en nette progression dans le canton du Valais. Des personnes parmi les plus fragiles sont désormais à nouveau touchées, notamment au sein d'établissements médico-sociaux. Afin d'endiguer les contaminations et d'assurer la protection de la population, le Conseil d'Etat se voit donc contraint d'ordonner rapidement de nouvelles mesures, notamment en vue des rassemblements liés aux élections communales de ce dimanche.

Il a notamment décidé d'étendre, à partir du dimanche 18 octobre, le port obligatoire du masque aux manifestations publiques et privées de plus de 50 personnes et à tous les espaces clos accessibles au public, sauf quelques exceptions. Cela vaut également pour les clients des lieux publics avec débit de boisson et/ou de nourriture lorsqu'ils circulent au sein de l'établissement, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les mesures de traçage seront quant à elles renforcées et les heures de fermeture des établissements publics fixées au plus tard à 1 heure du matin. En vue de la saison d'hiver, le Gouvernement a également édicté des mesures pour les transports touristiques, les remontées mécaniques et les écoles de ski, de même que pour les marchés de Noël, Nouvel An et Carnaval. Il autorise en outre, en plus des chaufferettes utilisant des agents énergétiques renouvelables (par exemple des pellets), l'installation de chaufferettes électriques en plein air pour les établissements publics et organisateurs d'événements durant la période hivernale.

Vous trouverez ci-joint l'intégralité de ces décisions, qui précisent le périmètre exact de ces nouvelles mesures ainsi que les modalités d'application et de contrôle y relatives, relevant notamment de la compétence des communes.

Une feuille d'information à l'attention des communes concernant les terrasses couvertes et chauffées durant l'hiver 2020-2021 vous est également remise en annexe. Elle contient quelques pistes de solutions afin d'autoriser, au moyen d'une procédure allégée, la pose d'infrastructures permettant de couvrir les terrasses.

Le Conseil d'Etat en profite pour remercier une nouvelle fois les communes valaisannes pour leur soutien et leur collaboration dans le cadre de cette situation particulière.



En vous remerciant de prendre bonne note de l'ensemble de ces informations, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil d'Etat

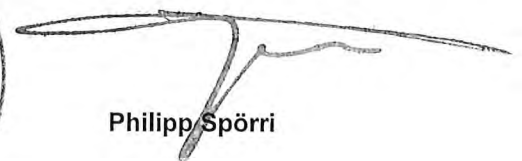
Le président



**Christophe Darbellay**



Le chancelier



**Philipp Spörri**

**Annexes** 5 décisions du Conseil d'Etat concernant :

- le port du masque et les mesures de traçage
- l'autorisation pour les établissements publics et organisateurs d'événements d'utiliser des chaufferettes électriques en plein air
- les heures de fermeture des établissements publics
- les transports touristiques, les remontées mécaniques et les écoles de ski
- les marchés de Noël, Nouvel An et Carnaval

Feuille d'information à l'attention des communes concernant les terrasses couvertes et chauffées durant l'hiver 2020-2021